

CAHIER DES CHARGES

DIAGNOSTIC JEUNESSE 11-25 ans

DU TERRITOIRE

Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais

I CONTEXTE ET DEFINITION DU DIAGNOSTIC :

1. Présentation de la collectivité :

La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais a été créée le 1er janvier 2017.

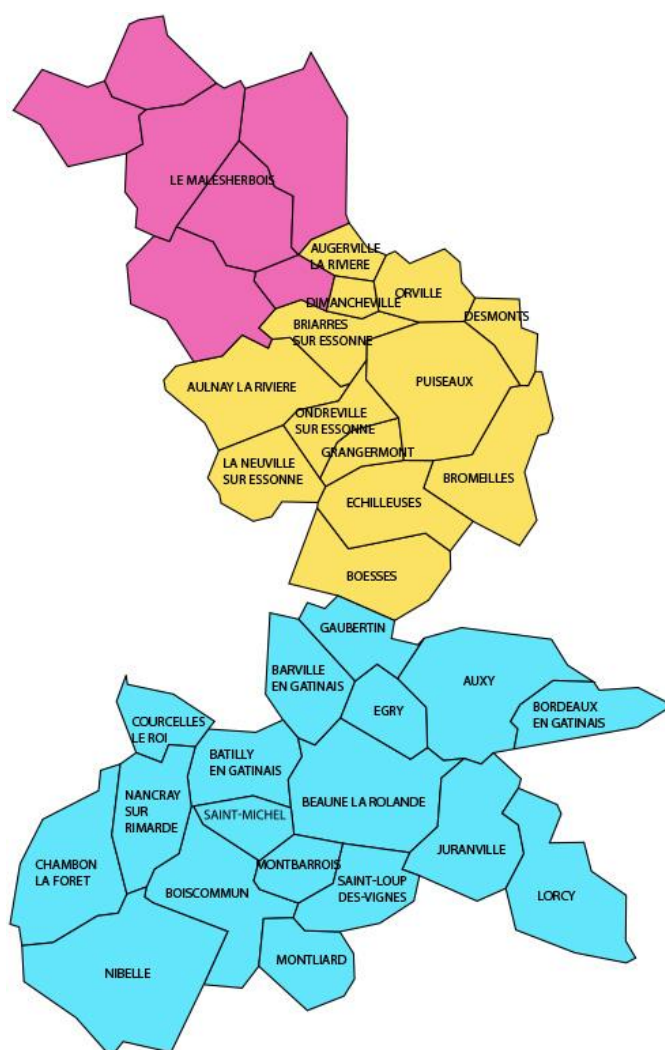
Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Beaunois, de la Communauté de Communes des Terres Puisseautines et de l'extension à la Commune Nouvelle "Le Malesherbois".

Elle forme une entité de 32 communes et 25 740 habitants pour une densité (selon les données INSEE de 2015) de 60 habitants au km².

La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais se situe dans le Nord-Est du Loiret. Son siège social est basé au 3 bis rue des Déportés à Beaune-la-Rolande.

2. Caractéristiques de ce territoire :

Ce territoire est à prédominance rurale avec de nombreux petits villages et trois villes plus



importantes, à savoir, Le Malesherbois a dominante urbaine avec 8200 habitants, Puiseaux avec 3400 habitants, et Beaune la Rolande avec 2000 habitants.

Il est situé en bordure des franges franciliennes, à la frontière des départements de la Seine et Marne et de l'Essonne. La commune déléguée de Malesherbes est d'ailleurs le terminus de la ligne du RER D.

3. Les constats :

Jusqu'au 31 décembre 2017, la CCPG a continué d'exercer la compétence « Petite enfance, Enfance et Jeunesse » sur les anciens territoires de la Communauté de Communes du Beaunois et de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines qui en étaient dotés avant la fusion. Au 1^{er} janvier 2018, la compétence a été intégralement transférée à la Communauté de Communes. C'est au 1^{er} septembre 2018, que cette compétence est devenue effective (transfert des agents et des biens).

Concernant le public 12-25 ans, la Commune Le Malesherbois était dotée d'un Espace Jeunes 12-15 ans et d'un Point Information Jeunesse. Un stage sportif 11-14 ans était organisé une fois par an.

Quant à la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, elle était dotée d'un Espace Jeunes pour les 11-15 ans. Celui-ci a été mis en sommeil au 31 décembre 2016, suite au départ de la directrice et de la création de la nouvelle Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais.

Aucunes actions jeunesse a été portées sur le Beaunois.

A ce jour, la collectivité gère ces trois structures réparties de façon inégale sur le territoire à savoir :

- ➔ L'accueil de loisirs jeunes pour les 12-15ans sur la commune Le Malesherbois. Celui-ci est ouvert en périodes scolaire les lundis, mardis, jeudi de 15h30 à 19h, les vendredis de 15h à 19h et le mercredi de 14h à 19h. Puis sur toutes les périodes de vacances scolaires de 12h à 19h. Cette structure est un ALSH ouvert. On y compte 90 adhésions annuelles filles garçons avec une fréquentation moyenne journalière de 14 jeunes en période périscolaire et de 18 en période extrascolaire.

- ➔ L'accueil de loisirs pour les 11-15 ans sur la commune de Puiseaux. Celui-ci est ouvert sur toutes les périodes de vacances scolaires de 10h à 17h30. Une navette est mise en place afin que les jeunes du territoire Beaunois puissent y participer. Contrairement à l'accueil de loisirs jeunes situé sur la commune déléguée de Malesherbes cette structure est un ALSH fermé. Entre 2014 et 2016 il a été constaté une baisse des fréquentations pouvant s'expliquer par le déménagement de l'espace jeunes situé en

centre ville vers le nouveau centre social. Depuis sa réouverture en 2018 sur les périodes extrascolaires on y compte 40 inscrits avec une moyenne de fréquentation journalière de 9 jeunes.

➔ Le Point Information Jeunesse sur la commune déléguée de Malesherbes. C'est une structure d'écoute et d'accompagnement pour toutes les démarches en lien avec les thématiques suivantes :

- La scolarité
- Les métiers (l'orientation professionnelle)
- L'emploi
- La santé
- Le logement
- Les loisirs, les vacances
- Les projets et initiatives
- La vie pratique
- L'Europe et l'international

Dans le cadre de ses missions le Point Information jeunesse travaille en partenariat avec différentes institutions et associations :

- AEC Centre Social Arc en Ciel du Malesherbois
- CPEF Centre Planification et Education Familiale de Pithiviers
- La Mission Locale de Pithiviers
- Pôle Emploi de Pithiviers
- CIO Centre d'Information et d'Orientation
- CMA Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CCI Chambre de Commerce et de l'Industrie
- BPDJ Brigade de Prévention de la Délinquance Juvéniles de Pithiviers
- Etablissements scolaires du secondaire

La Commune Nouvelle a envisagé sa fermeture considérant qu'une part de ses missions n'était pas exercée. Finalement, et cela dans l'attente de la réflexion portée sur le projet d'ouverture d'une MSAP-PIJ, il a été demandé de réorienter les actions en direction du public jeunes adultes et adultes au vu des fortes attentes d'un public en voie de précarisation.

En plus de ces trois structures il est déployé à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPG:

Un volet sport avec :

➔ L'organisation d'une semaine de « loisirs sportif » pendant les vacances scolaires pour les 11-14 ans sur la commune déléguée de Malesherbes.

Un volet prévention avec :

- ➔ Un agent, infirmière diplômée d'état missionnée sur le volet « Prévention Santé ».
- ➔ La mise en place du CISPD à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les Politiques et actions reste à définir à l'issue du diagnostic. Celles-ci dépasseront le cadre de la jeunesse.

Sur la commune nouvelle Le Malesherbois, un « Comité de veille sociale » a été mis en place par la Sous Préfète Madame Georjon. Celui-ci a permis la mise en place d'un forum d' « Accès aux droits » mais aussi le développement de différentes actions de prévention comme la permanence CJC (Consultation Jeunes Consommateur). Ce comité de Veille Social doit être réactivé afin de répondre aux problématiques sociales rencontrées sur le territoire de la Commune Déléguée de Malesherbes.

Il existe aussi un dispositif « mesure réparatrice » en partenariat avec le collège Gutenberg situé sur la commune nouvelle Le Malesherbois.

Il n'existe aucune structure dédiée à la jeunesse sur le territoire du Beaunois. A ce jour, seul l'accès à l'Espace Jeunes de Puiseaux est rendu possible par la mise à disposition d'une navette pour les jeunes dont les parents sont en incapacité de les déposer.

Les enjeux pour notre territoire sont :

- Une équité entre les différents territoires constituant la CCPG en tenant compte de leurs spécificités,
- Rendre accessible les différents services du territoire à tous,
- Développer et éduquer à la dématérialisation en y développant les outils numériques.
- Mettre en place un travail de transversalité petite enfance, enfance, jeunesse en y impliquant les parents et cela tout au long du parcours du jeune.

En novembre 2018, le service jeunesse de la CCPG a été sollicité pour participer au « Diagnostic Départemental Jeunesse Du Loiret »

« La CAF, le Département, la MSA, la Région et L'Etat ont lancé un diagnostic partenarial sur les attentes et les besoins des jeunes âgés de 6 à 30 ans. Ce diagnostic illustre la volonté réaffirmée de chacun des acteurs d'agir ensemble pour la jeunesse. Ces travaux font écho aux récentes annonces du plan pauvreté qui place la jeunesse au centre des préoccupations nationales ».

« L'ambition de cette démarche est de construire des réponses partagées et cohérentes aux attentes des jeunes Loirétains ».

C'est le cabinet « ASDO études » qui a été mandaté pour le réaliser.

Les objectifs du diagnostic sont d'établir un diagnostic partagé sur la jeunesse du Loiret de 6 à 30 ans et de proposer un plan d'actions partenarial pour répondre aux besoins des jeunes.

Celui-ci a démarré en octobre 2018 et les résultats du diagnostic avec son plan d'action seront retransmis avant l'été 2019 à l'occasion d'un séminaire grand public.

Les données de ce diagnostic départemental seront à intégrer dans le diagnostic de la CCPG.

4. La motivation de cette démarche :

Du fait de la reprise de la compétence sur l'ensemble de son nouveau champ d'action, et des disparités importantes constatées sur le profil des populations de leur territoire, les élus afin de les guider dans la définition et l'élaboration d'une politique Jeunesse cohérente mettant en lumière les axes prioritaires à travailler, souhaitent faire un état des lieux des structures existantes et des besoins de la population en matière de Jeunesse et de Prévention pour le public âgé de 11 à 25 ans.

Pour le secteur Jeunesse, la feuille de route adoptée par les élus en juin 2018 définit les enjeux suivants :

- Travailler sur l'autonomie, la responsabilisation et l'engagement des jeunes publics sur leur territoire,
- Offrir des modes d'accueil de manière équitable sur l'ensemble du territoire en s'assurant de leur qualité,
- Offrir une gamme de services tout au long du parcours des familles (enfants, parents, jeunes),
- Proposer des politiques tarifaires adéquates et adaptées au plus grand nombre,
- Offrir des services accessibles à tous,
- S'assurer de la présence d'un service public auprès des familles et des jeunes isolés,
- Mettre en œuvre des coopérations et complémentarités avec le secteur associatif et le milieu scolaire, tout en développant les relations avec d'autres territoires pour partager les expériences ;
- Mettre en avant les manques de certains dispositifs pour proposer un accompagnement aux plus de 16 ans,
- Proposer des réponses autant que faire ce peut aux jeunes en situation de désœuvrement, de désocialisation,

- Favoriser l'implication des parents,
- Adapter nos modes de communications en direction de nos publics jeunes et de leurs parents.
- Comment le public jeune est t'il perçu par les élus, les parents, les jeunes, les associations, les institutions et autres partenaires.
- Enfin il abordera l'échec scolaire ou la sortie anticipée du système scolaire avec des données et des indicateurs.

C'est dans ce contexte que le diagnostic est lancé pour la Jeunesse et qu'un poste de coordination Jeunesse-Prévention est créé sur la CCPG.

II LES OBJECTIFS DE CE DIAGNOSTIC :

1. Un état des lieux qui s'appuiera sur les données existantes et celles fournies par les différents schémas :

Le diagnostic vise à réaliser,

- Une photographie des publics cibles de la population 11-25 ans du territoire, son évolution, ses besoins, ses caractéristiques, en s'appuyant sur les éléments suivants :
 - les données démographiques et sociologiques
 - les typologies familiales,
 - l'habitat (rural, urbain...). A noter que la CCPG va se doter d'un Plan Local de l'Habitat, qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ainsi que trois Plans Locaux d'Urbanisme dont deux intercommunaux sont actuellement en cours d'étude sur le territoire.
 - les équipements et services existants pour les jeunes 11-25 ans (transports scolarité, emploi, loisirs & culture, sport, pratique de nouvelles technologies, santé, prévention et conduites à risque, justice...)
 - la vie socio-économique locale.

- Une analyse du fonctionnement des modes d'accueil de loisirs existants pour la Jeunesse (11 à 25 ans) :
 - l'implantation des services, les horaires d'ouverture
 - L'accessibilité aux jeunes, la tarification
 - Les demandes et accueils réalisés, taux d'occupation...

- Une évaluation des actions existantes et des ressources disponibles ainsi que les potentiels à développer au regard des objectifs fixés en matière d'information jeunesse, d'orientation, de formation, d'emploi, de scolarité, de logement, de culture, de santé, d'insertion, de prévention et de mesures réparatrices.

- Une analyse des pratiques informelles
 - Une estimation des risques d'aggravations et des enjeux pour le territoire
 - Nouvelles populations arrivant sur la commune Le Malesherbois,
 - L'exode des jeunes
 - Oisiveté, isolement, toxicomanie,
 - Les phénomènes d'inadaptation sociale mettant en cause des jeunes en difficulté ou en voie de marginalisation.

- Il devra aussi aborder certaines problématiques que sont les regroupements de jeunes qui occupent des espaces détournée de leur vocation (hall d'immeuble, lavoir, halle, gymnase...)

Cette étude doit permettre de savoir si les structures existantes sont adaptées aux besoins des jeunes.

Elle doit mettre en exergue à l'échelle de la CCPG les partenariats ainsi que les manques, les structures et les actions à mettre en place ou à développer dans le contexte d'une politique adaptée aux besoins et aux problématiques de la jeunesse.

Ces propositions doivent tenir compte des observations de l'ensemble des acteurs locaux (éducation, justice, santé, loisirs, partenaires sociaux, associations sportives, culturelles et autres acteurs en lien étroits avec la jeunesse), des familles mais aussi des besoins spécifiques des jeunes âgés de 11 à 25 ans.

2. Une vision prospective :

A l'issue de cette étude, il est attendu :

- D'identifier les besoins des jeunes du territoire,
- D'identifier comment les jeunes s'approprient leur territoire,
- Les enseignements de l'état des lieux,
- Les atouts et les contraintes du territoire, dans le domaine de la jeunesse
- L'adéquation entre les équipements proposés et les politiques mises en place au cours de ces dernières années,
- Les objectifs à moyen et long terme,
- Un plan d'action chiffré en axes prioritaires,
- Le processus d'évaluation, avec l'identification des indicateurs.

III CONDITIONS DE REALISATION DE CE DIAGNOSTIC :

Un comité de pilotage, constitué de professionnels (CCPG, acteurs locaux, acteurs en lien étroits avec la jeunesse ...) et d'élus de la CCPG, sera constitué pour assurer le suivi régulier de cette étude, en lien avec le cabinet choisi. Celui-ci ne comptera pas moins de 12 personnes dont, 3 élus de la commission « petite enfance, enfance, jeunesse et CISPD », d'un professionnel enfance et jeunesse de la CCPG, d'un représentant de l'éducation nationale, de représentants d'associations sportives, d'un représentant d'une association culturelle, d'un représentant de l'association centre social AEC, d'un représentant de la BPDJ, d'un représentant de l'action sociale sur le territoire, d'un représentant de la mission locale et de l'emploi. Le cabinet d'étude se chargera d'organiser des réunions régulières. Il assurera les convocations, leur envoi et la rédaction des divers comptes rendu qui ne seront diffusés qu'après validation de la Communauté de Communes.

Ce travail doit recenser les données statistiques existantes auprès des organismes institutionnels, constituer une base de données qui pourra ensuite être utilisée et mise à jour par la CCPG en lien avec la loi RGPD. Les données collectées seront également transmises sous format SHAPE afin d'être intégrées dans le SIG.

Un travail d'enquête sera mené auprès :

- De la population 11 à 25 ans concernée, mais aussi de parents et ce, afin de leur donner à tous la parole sur leurs problématiques quotidiennes, leurs besoins, leurs attentes,
- Des élus du territoire, afin de mieux connaître leurs volontés politiques et leurs perceptions des besoins de leur territoire.
- Des différents professionnels et acteurs locaux du territoire, afin de recueillir leur expertise dans ce domaine,

Les données recueillies doivent être d'ordre quantitatif et qualitatif et faire apparaître l'usage de plusieurs outils de collectes d'informations tels que :

- Questionnaire,
- Entretien individuel ouvert,
- Atelier de travail,
- Rencontres...

Elle doit s'attacher à repérer s'il existe des différences sur ce même territoire selon les zones géographiques (correspondant auparavant aux trois cantons Malesherbes, Puisieux et Beaune la Rolande).

Elle doit être une démarche à dimension territoriale (commune rurale et urbaine) et selon les différentes tranches d'âges.

De ce fait, les éléments de ce diagnostic (quantitatif et qualitatif) ainsi que les conclusions devront tenir compte des les tranches d'âges suivantes : 11/15, 16/19 et 20/25.

Le calendrier donné par le bureau d'étude pour la réalisation de ce diagnostic « jeunesse prévention » est porté à 4 mois avec un dépôt de l'offre au plus tard le 15 février 2019. L'étude des dossiers déposés et le choix du candidat retenu se fera fin février 2019.

Dans la mesure du possible le retour de l'étude est attendue pour fin juin afin d'apporter les éléments qualitatifs au dossier « Prévention spécialisée » porté par le département.

Le cabinet d'étude se devra de réaliser un document faisant apparaître le travail de partenariat avec les différents acteurs du territoire ; il devra être remis en version papier et en version informatique (fichier Word).

Il fera l'objet d'une présentation aux Elus de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais.

IV CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE :

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- prix des prestations : 40% (valeur offre la moins disante/valeur de l'offre examinée) x40
- méthodologie présentée dans un mémoire technique : 30%
- composition de l'équipe (dont capacité du prestataire à mobiliser des personnes qualifiées sur la politique enfance) : 20%
- références similaires : 10%
- le calendrier avec les différentes étapes.

Documents à fournir pour l'analyse de l'offre

- Un acte d'engagement
- Présentation du bureau d'études et de l'équipe
- Méthodologie envisagée par le candidat pour le déroulement de la mission et présentation des modalités de travail avec les différents acteurs
- Références récentes sur des territoires similaires
- Précisions sur les investigations envisagées et les moyens utilisés
- Coût de la mission – décomposition par phase – coût unitaire des réunions – coût unitaire des réunions supplémentaires
- Délais de réalisations des phases
- Mention systématique de toutes les sources utilisées
- Le format de restitution du diagnostic

Seront transmis à l'appui du dossier deux diagnostics demandés par la Communauté de Communes du Malesherbois.

En 2009 le diagnostic « Politique jeunesse et Intercommunalité » réalisé en partenariat avec « Mairie Conseil » et en 2011 le « diagnostic Global Partagé » réalisé en partenariat avec la CAF.

Date limite de remise de l'offre : 15 février 2019

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent contacter :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

Marie-Anne BUHOT: direction.jeunesse@pithiveraisgatinais.fr

3, bis rue des Déportés

45340 Beaune la Rolande

☎ : 06 31 15 97 13